

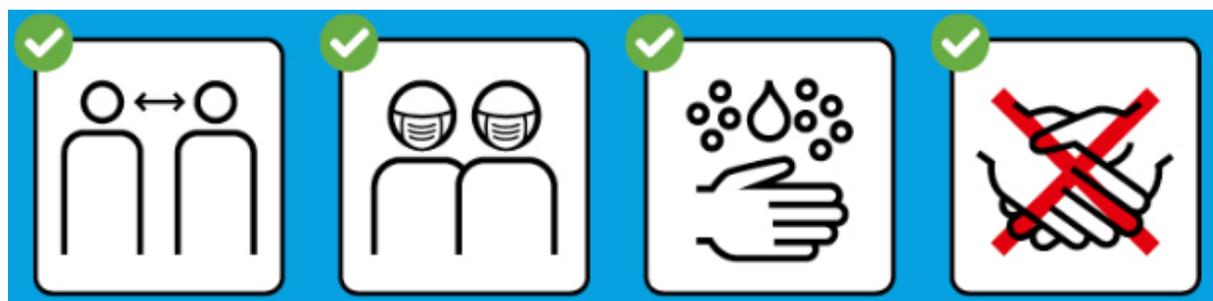
Dans le cadre de la crise sanitaire due au COVID19, l'ensemble de nos structures d'accueil petite enfance appliquent les mesures et les recommandations prises par les instances fédérales, cantonales et communales. Il est de notre devoir et responsabilité, en tant qu'entreprise publique, de contribuer à la lutte contre la propagation de l'épidémie, solidairement avec l'ensemble de la population suisse.

Nous sommes heureux d'accueillir vos enfants au sein de nos espaces de vie enfantine (EVE), mais sommes néanmoins soumis à des directives sanitaires strictes qui modifient nos pratiques usuelles des accueils des enfants et du contact avec les parents.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter ces dispositions afin que le quotidien en collectivité se poursuive au mieux dans ces conditions exceptionnelles.

Le service s'engage à vous informer en temps utiles de l'évolution des mesures et directives sanitaires.

COMMENT NOUS PROTÉGER



Garder une distance de 2m entre chaque adulte et pas de poignée de main.

Port d'un masque d'hygiène obligatoire pour tous les adultes et enfants de plus de 12 ans entrant dans une structure d'accueil.

Les adultes doivent se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique en entrant dans la structure d'accueil. Les enfants doivent se laver les mains en entrant dans la salle de vie.

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Les heures d'accueil et de départ demeurent inchangées.

Pour les EVE Monthoux, Champs-Fréchets, Parc et Vergers :

Arrivée avant 9h15 le matin et départ à partir de 16h15 en fin de journée.

Pour l'EVE Cité :

Accueil du matin, arrivée avant 9h00 et départ à partir de 11h00.

Accueil de l'après-midi, arrivée avant 15h00 et départ à partir de 16h30.

Ces horaires sont ajustés pour les enfants en adaptation.

ENTRETIEN DE PARENTS

Les entretiens doivent être organisés à l'avance afin de prévoir une salle d'entretien pouvant accueillir les personnes convoquées.

Les rencontres doivent obligatoirement tenir compte des gestes barrières, à savoir :

- ✓ Distanciation physique de 2m
- ✓ Lavage ou désinfection des mains en arrivant et en sortant
- ✓ Port du masque d'hygiène obligatoire

EFFETS PERSONNELS

Au quotidien, les effets personnels des enfants sont limités aux doudous et aux lolettes.

Dans la mesure du possible, il est conseillé de ne pas entreposer sur place vos poussettes (vélos, trottinettes, ...) afin d'éviter la prolifération du virus dans les locaux destinés à cet effet.

SANTÉ

Les informations ci-dessous sont édictées par les autorités cantonales, elles sont susceptibles d'évoluer en tout temps avec la situation du COVID-19.

Votre enfant ne peut pas être accueilli en collectivité s'il présente deux symptômes parmi les suivants :

Rhinite aiguë	: Rhume avec écoulement nasal abondant
Pharyngite	: Maux de gorge, difficulté à avaler
Conjonctivite	: Œil rouge avec ou sans sécrétion
Otite	: Douleurs à l'oreille
Fièvre	: À partir de 38,5°
Toux	: Grasse ou sèche

Si votre enfant est déjà présent à l'EVE, vous devez venir le rechercher dans les deux heures qui suivent l'appel de l'équipe éducative.

Le retour à l'EVE est autorisé 24h après la disparition d'un des deux symptômes. Si votre enfant a présenté plus de 2 symptômes, le retour à l'EVE est autorisé uniquement s'il ne présente qu'un seul symptôme depuis 24h.

La direction de l'EVE et les équipes éducatives sont légitimées à évaluer l'état de santé des enfants. Aucune attestation médicale ne permet un retour anticipé de votre enfant. De même, aucun certificat médical n'est nécessaire pour son retour à l'EVE.

Nous vous rappelons qu'une absence de plus de 6 jours donne droit à un remboursement sur le prix de pension, sous condition (cf art. 12, al. c du RSAPE).

Les parents et les adultes présentant des symptômes ou ayant été en contact avec une personne porteuse du virus, sont priés de respecter les mesures d'isolement et/ou de quarantaine afin de ne pas propager le virus. Il en est de même si vous avez séjourné dans une zone à risque (cf. liste émise par l'OFSP). **Si vous êtes concerné par ces dispositions, vous ne pouvez pas accompagner ou récupérer votre enfant à l'EVE.**

La direction du service se réserve le droit d'appliquer les mesures réglementaires pour quiconque ne respecterait pas le cadre en vigueur.

La direction du service et des structures d'accueil, ainsi que les équipes éducatives se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et vous souhaitent une bonne rentrée.